

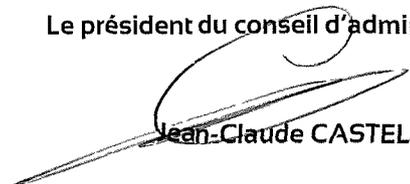


De plus, les démarches de désaffiliation à la centrale actuelle GAPAM seront alors mises en œuvre permettant une économie d'une part sur les frais d'adhésion annuels de 4000€ et d'autre part sur les coût des consommables jugés plus avantageux à la CACIC dans le cadre du dialogue entrepris avec plusieurs SDIS

Il est demandé au bureau d'autoriser le Président à signer les différents actes d'engagement, la convention d'adhésion et ses renouvellements, les bons de commande et documents afférents à cette adhésion

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

**Le président du conseil d'administration**



**Jean-Claude CASTEL**